



Pourquoi un Dossier départemental des risques majeurs ?

La sécurité est l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement.

C'est à partir de cette idée simple que la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs (désormais l'article L 125-2 du code de l'environnement) a instauré le **droit à l'information des citoyens** sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire.

Visant une prise de conscience collective, ce principe constitue l'un des cinq principes directeurs de la politique nationale de gestion des risques naturels et technologiques : informer, prévenir, protéger, prévoir et gérer les situations de crise.

L'information préventive sur les risques majeurs concerne trois niveaux de responsabilité : le préfet, le maire, le propriétaire en tant que gestionnaire, vendeur ou bailleur.

Dans chaque département, le **dossier départemental des risques majeurs (DDRM)** présente, sur la base des connaissances disponibles, les risques majeurs identifiés, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement. Par ailleurs, il mentionne notamment les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde existantes et constitue ainsi le socle de l'information préventive à l'échelon départemental.

Sa réalisation relève de la responsabilité du préfet.

Afin d'entretenir et de solliciter la mémoire collective sur les risques majeurs, le DDRM doit être mis à jour en continu dans les conditions fixées à l'article R 125.11 du code de l'environnement.

Le DDRM de la Loire-Atlantique évolue

En 1996, le département s'est doté d'un premier DDRM. Ce dossier a ensuite fait l'objet d'une refonte complète, en 2008.

Depuis cette dernière édition, la connaissance sur les risques majeurs s'est sensiblement enrichie, grâce aux nombreuses connaissances accumulées dans le cadre des programmes d'études, mais également au regard de l'analyse des événements marquants survenus sur le territoire (retours d'expériences) tels que Xynthia, l'une des tempêtes les plus mémorables de notre histoire qui a conduit à une évolution significative de la politique nationale de gestion des risques de submersion rapide.

Cette évolution importante de la connaissance justifie aujourd'hui une nouvelle mise à jour du DDRM de la Loire-Atlantique.

